

8. CHAMPIONNAT DE LIGUE PAR EQUIPES

1^{RE} DIVISION SENIORS MESSIEURS

Règlement particulier de l'épreuve

TROYES LA CORDELIERE (10)

Samedi 30 et dimanche 31 août 2025

Ouvert aux plus de 50 ans : Seniors, Seniors 2 et Seniors 3

LES CLUBS

EPINAL

GRANGE AUX ORMES

METZ CHERISEY

NANCY AINGERAY

PREISCH

SARREBOURG

STRASBOURG (Champion 2024)

WANTZENAU

FORME DE JEU

- ⇒ Un 1^{er} tour de qualification en stroke-play
- 1 foursome
 - 4 simples
 - Les cartes **du Foursome et des 3 meilleurs simples** sont retenues
 - Classement de la qualification au total des 4 cartes.

Départage : En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes, le départage s'effectue sur le Foursome, et en cas de nouvelle égalité le départage s'effectue sur la 4^{ème} carte des simples non-retenue.

Pour ce tour la composition des équipes (foursome et simple) est libre.

- ⇒ Un 2^{ème} tour en match-play soit :
- Composition de l'équipe : 1 foursome, 4 simples ;
 - Les 2 premières équipes de la qualification jouent pour le titre
 - Les autres équipes jouent pour le maintien, soit :
 - 3 vs 8 - 4 vs 7 - 5 vs 6
 - **Les 3 équipes gagnantes** restent en 1^{ère} division pour 2026, **les 3 équipes perdantes** descendent en 2^{ème} division en 2026.
 - Format de jeu : 1 foursome et 4 simples consécutifs (*ordre de jeu des simples : ordre croissant de l'index arrondi à la date limite d'inscription des clubs*)
 - La fiche d'ordre de jeu des matchplays doit être remise au comité d'épreuve 30' avant le 1^{er} départ de l'équipe.

Aucun match ne peut être partagé, les adversaires continuant à jouer jusqu'à ce que l'un des camps le gagne, sauf si le résultat final de la rencontre est déjà acquis pour une équipe.

- ⇒ Repères de départ : Jaunes

PRIX ET RECOMPENSES

Le vainqueur du match entre les 1^{er} et 2^e des qualifications est déclaré Champion de Ligue 2025.

1^{er} : Une coupe pour l'équipe et une médaille par équipier

2^{ème} : Une médaille par équipier

COMITE DE L'EPREUVE

- ⇒ Le/les représentant/s du corps arbitral
- ⇒ Le Président de l'Association Sportive du club recevant ou son représentant
- ⇒ Le Président de la Ligue ou son représentant.